

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



**SOIXANTE-SIXIEME SESSION  
DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE  
DES NATIONS UNIES**

**CINQUIEME COMMISSION**

Point 134 de l'ordre du jour

**PROJET DE BUDGET-PROGRAMME  
POUR LE BIENNIUM 2012-2013  
LORS DE LA PARTIE PRINCIPALE**

**Déclaration  
de  
S.E.M. Joseph Youssoufou BAMBA  
Ambassadeur,  
Représentant permanent  
de la République de Côte d'Ivoire  
auprès des Nations Unies  
New York**

*A vérifier au prononcer*

New York, le 27 octobre 2011

**Monsieur le Président,**

Ma délégation remercie le Secrétaire Général pour sa présentation du projet de budget-programme 2012-2013, ainsi que le Président du Comité pour les Questions Administratives et Budgétaires pour la présentation de la substance du rapport de ce Comité.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 plus la Chine, et à celle faite au nom du Groupe Africain.

**Monsieur le Président,**

Dans le contexte actuel de la conjoncture économique mondiale et en terme de diagnostic, force est de reconnaître que la crise financière actuelle a sérieusement perturbé le système financier international et plongé l'économie mondiale dans une phase de récession engendrant une détérioration massive des Finances Publiques de nombre d'Etats.

Face à cette situation aux conséquences multiformes et imprévisibles, il importe que des mesures correctives et concertées soient mises en œuvre urgemment, et dans un tel contexte, ma délégation demeure convaincue que les Nations Unies ont un rôle important à jouer et peuvent constituer le cadre approprié pour cette concertation en vue d'aboutir à des solutions équilibrées et durables.

Mais en attendant, et au regard des défis que cette situation fait peser sur le budget des Nations Unies, ma délégation voudrait indiquer tout l'intérêt qu'il y aurait dans la création d'un mécanisme concerté au sein des Nations Unies visant à la stabilisation des ressources humaines, financières et matérielles de l'Organisation des Nations Unies et de l'ensemble du Système des Nations Unies.

Ce mécanisme s'appuierait essentiellement sur les structures existantes en leur donnant des mandats renforcés visant à éviter que l'Administration de l'ONU

ne soit paralysée et ne se retrouve dans l'incapacité de mettre en œuvre les mandats octroyés par les Etats Membres, notamment en matière de paix et de sécurité internationales, de développement et de droits de l'Homme et d'action humanitaire.

Par conséquent, il est évident que le processus de budgétisation des Nations Unies devrait faire, lui également, l'objet de réformes nécessaires visant :

- d'une part, à anticiper les conséquences de la crise financière sur la capacité de l'Administration de l'ONU à mettre en œuvre les mandats et leurs programmes subséquents ;
- et d'autre part, à accroître la résilience des Nations Unies dans le contexte de crise financière globalisée

Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais élaborer quelque peu sur ces deux éléments ;

**1/ Comment anticiper sur les conséquences de la crise financière internationale sur la mise en œuvre des mandats et de leurs programmes subséquents ?**

**Monsieur le Président,**

La réponse à cette question contribuera assurément à identifier des priorités, qui permettront de déterminer les objectifs à garder à l'esprit lors des négociations relatives au projet de budget 2012-2013.

Cette réponse devrait consister essentiellement au déploiement d'un faisceau de réformes institutionnelles et organisationnelles, notamment ;

- la mise en place des normes IPSAS dans les meilleurs délais,
- le renforcement des capacités opérationnelles de la fonction audit au sein du Système des Nations Unies,

- une redéfinition du cadre institutionnel de la politique des achats au sein des Organisations du Système des Nations Unies
- et une amélioration des méthodes de travail des Organes délibérants.

La réforme de l'architecture financière et budgétaire des Nations Unies par le passage aux normes IPSAS n'est pas une panacée, mais un moyen incontournable qui vise, non seulement le renforcement de la transparence de la gestion des ressources financières et matérielles de notre maison commune, mais également le développement de la culture de responsabilisation telle que prônée par la résolution 64/259.

Cette réforme de l'architecture financière et budgétaire des Nations Unies devrait permettre de réaliser notamment ;

- un renforcement des capacités d'action de la fonction audit au sein du Système des Nations Unies et la garantie de l'indépendance opérationnelle des organes d'audit interne et externe ;
- un renforcement des fonctions évaluation, inspection et enquêtes à l'échelle du Système des Nations Unies ;
- une redéfinition du cadre institutionnel de la politique des achats au sein des organisations du Système des Nations Unies avec à la clé un renforcement de la transparence dans la passation des marchés, notamment leur ouverture plus grande aux entreprises des pays en voie de développement et des pays émergents ;
- une amélioration constante des méthodes de travail des organes délibérants, notamment dans l'exercice de leurs fonctions de contrôle de la manière dont les Organisations gèrent les ressources humaines, financières et matérielles.

**Monsieur le Président,**

Les réformes susmentionnées devraient amplement s'appuyer sur les recommandations du Corps Commun d'inspection à la 67<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 4 de la résolution 64/259 en vue d'une meilleure application du principe de responsabilité dans les Organismes des Nations Unies.

Selon ma délégation, seule la bonne application du principe de responsabilité constitue une base solide pour le strict respect de l'esprit et de la lettre de la Charte des Nations Unies, des Traités, des Résolutions ainsi que des règles et procédures régissant le bon fonctionnement des Organisations du Système des Nations Unies.

Ainsi, un tel respect des mandats législatifs par les différentes composantes du Système des Nations Unies s'avère essentiel, et devrait aider efficacement à anticiper sur la survenue d'une crise financière d'ampleur.

**2/ Comment accroître la résilience des Nations Unies dans le contexte de crise financière globalisée ?**

Il s'agit ici d'apporter des réponses qui visent à réduire la probabilité de la résurgence dans un proche avenir d'une crise budgétaire interne à l'Organisation des Nations Unies et au Système des Nations Unies,

A cet égard, et afin de renforcer la capacité de résilience des Nations Unies dans le contexte actuel, il nous semble impératif que les Nations Unies aient une voix qui porte, et qu'elles participent activement aux travaux du G20, devenu, par la force des choses, le nouveau forum de pilotage de la gouvernance financière et économique internationale.

En effet, l'histoire retient que le G20 a été créé en 1999 en réponse aux crises financières ayant touchées les pays émergents pendant les années 90, notamment la crise asiatique. Cette expertise des situations de crise financière du G20 devrait être très utile à l'ensemble des Nations du monde dans le contexte de la crise actuelle.

**Monsieur le Président,**

Le bilan des 5 Sommits du G20 démontre à tout point de vue l'approche pragmatique suivie par les participants à ce forum, dans la mesure où toutes les décisions et mesures prises dans ce cadre, ont été directement liées à l'appui au développement.

Il s'agit notamment du renforcement des capacités d'aide des Institutions financières internationales avec à la clé un renflouement des caisses du Fonds Monétaire International à hauteur de plus de 1000 milliards de dollars.

Cette approche pragmatique a notamment débouché sur la mise en place de programmes d'aide à la réalisation d'infrastructures et de superstructures à caractère régional, grandes pourvoyeuses d'emplois en général et d'emplois pour les jeunes en particulier.

Il importe donc, au moment où des décisions devront être prises pour la constitution du budget 2012-2013, que nos prochains débats s'inspirent amplement de cette approche pragmatique qui consiste à éviter par tous moyens la suppression des emplois.

Ma délégation demeure convaincue que l'intérêt de tous commande plutôt de procéder à des réformes en profondeur, en ce qui concerne les composantes en charge des ressources humaines, financières et matérielles au sein du Système des Nations Unies, afin d'accroître leur efficacité et surtout leur capacité à mobiliser les ressources, à bien les gérer, et à rendre compte de l'usage desdites ressources.

**Je vous remercie Monsieur le Président.**